

(1)

(N^o 46.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1886.

GRANDE NATURALISATION.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. DOHET.

I

Demande du sieur Jean-Baptiste DUCARME.

MESSIEURS,

Le sieur Ducarme, sabotier à Castillon (Namur), demande la grande naturalisation.

Né à Gommegnies (Nord, France), le 9 décembre 1824, il a résidé en Belgique depuis 1853 et a habité constamment le pays, à Gozie d'abord, jusqu'en 1851, ensuite à Castillon où il est actuellement domicilié.

Il a épousé, le 30 janvier 1851, à Castillon, une femme belge dont il a cinq enfants; il a satisfait en Belgique aux lois militaires.

Les renseignements sur sa conduite et sur sa moralité sont des plus favorables; il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement prescrit par la loi.

La commission estime qu'il y a lieu d'accueillir favorablement sa demande.

Le Rapporteur,

F. DOHET.

Pour le Président,

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.

NATURALISATION ORDINAIRE.



Rapports faits, au nom de la commission, par M. DOHET.



II

Demande du sieur Joseph SASSEL.



MESSIEURS,

Le sieur Sassel, qui sollicite la naturalisation ordinaire, est né à Oberbesslingen, section de la commune de Niederbesslingen (grand-duché de Luxembourg), le 10 septembre 1849, et est domicilié depuis 1878 à Welkenraedt (Liège), où il est chef-piocheur à l'administration des chemins de fer de l'Etat.

Les autorités consultées, tant dans le royaume que dans son pays natal, donnent sur sa conduite et sur sa moralité des renseignements favorables.

Il a satisfait à la loi sur la milice dans le grand-duché de Luxembourg et s'engage, le cas échéant, à acquitter le droit d'enregistrement.

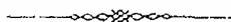
La commission est d'avis qu'il y a lieu d'accueillir favorablement la demande du pétitionnaire.

Le Rapporteur,

F. DOHET.

Pour le Président,

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.



III

Demande du sieur Charles-Hubert LUCAS.



MESSIEURS,

Le sieur Lucas, né à Ruremonde (Pays-Bas), le 18 avril 1855, actuellement vicaire à Hasselt, demande la naturalisation ordinaire.

Il est arrivé dans le Royaume en 1877 et a résidé, jusqu'en 1883, à Louvain, où il a obtenu le diplôme de docteur en théologie; il est vicaire à Hasselt depuis 1883.

Sa conduite et sa moralité sont exemplaires ; les renseignements recueillis auprès des autorités hollandaises sont des plus favorables.

Le pétitionnaire a satisfait au service militaire dans son pays d'origine ; il s'engage à payer le droit d'enregistrement.

Votre commission vous propose d'accueillir favorablement la demande du sieur Lucas.

Le Rapporteur,

E. DOHET.

Pour le Président,

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.



IV

Demande du sieur Claude-François BOURGEOUX.



MESSIEURS,

Le sieur Bourgeaux, né à Mont-Saxonnex (Haute-Savoie, France), le 26 juin 1841, est actuellement curé à Bellaire (Liège).

Il est arrivé dans le royaume le 27 mai 1872.

Les renseignements fournis sur sa conduite et sur sa moralité sont excellents.

Le pétitionnaire a satisfait en France aux lois sur la milice ; il s'engage à acquitter éventuellement le droit d'enregistrement.

La commission estime qu'il y a lieu de prendre cette demande en considération.

Le Rapporteur,

E. DOHET.

Pour le Président,

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.

